



Paris, 10/04/2022

ACTION SOCIALE

Nouveau guide de l'action sociale interministérielle Version actualisée au 1^{er} avril 2022

Vous y trouverez de nombreuses informations **dans les domaines de la famille, des vacances, de la restauration, du logement, des loisirs et de la culture, ...**

Le guide présente et détaille toutes les prestations d'action sociale interministérielle dans la fonction Publique d'Etat, avec tous les taux actualisés.

Depuis l'édition 2020, plusieurs prestations ont sensiblement progressé : le Chèques-vacances, l'Aide à l'Installation des Personnels (AIP), l'Aide au Maintien à domicile (AMD), la simplification du CESU garde d'enfants 0-6 ans.

Pour chaque action vous avez une présentation de son cadre, des conditions d'accès, les barèmes, et les contacts.

Voici le lien pour accéder au guide : <https://fsu.fr/guide-des-prestations-interministerielles-daction-sociale/>

Bonne lecture !

Vos représentants au Comité
interministériel de l'action sociale (CIAS)

Pour toutes demandes en lien avec l'action sociale interministérielle, n'hésitez pas prendre attache avec nos élus : action-sociale@fsu.fr

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

12-14 rue Charles Fourier – 75013 PARIS Tél : 07.69.17.78.42 – 07.83.93.41.44

Mail : snepap@fsu.fr Site : <http://snepap.fsu.fr> <https://twitter.com/snepap>



Secrétariat national du SNPES-PJJ/FSU

54 rue de l'Arbre Sec 75001 Paris – Tél : 01.42.60.11.49 - Mail : snpes.pjj.fsu@mailo.com